

# PLAN DE GESTION DU BRUIT 2025-2029 DE YVR

---





À YVR, nous nous engageons à être un chef de file de la durabilité et un voisin responsable. La gestion des répercussions des opérations aéroportuaires, y compris le bruit, fait partie intégrante de notre cadre de développement durable, qui intègre les aspects économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance de notre entreprise. Ce cadre fournit une approche responsable de nos objectifs commerciaux et de notre engagement envers la communauté locale.

La gestion du bruit de l'exploitation des aéronefs est une priorité pour l'Administration de l'aéroport de Vancouver (« l'Administration de l'aéroport ») et nous avons conçu un programme exhaustif de gestion du bruit aéronautique afin de réduire les répercussions du bruit sur la communauté environnante. Le plan de gestion du bruit est un élément essentiel du programme. Il sert à guider le programme en cernant les principaux domaines d'intérêt et les initiatives pour les cinq prochaines années, qui ont été définis et élaborés en consultation avec le comité de gestion du bruit aéronautique de YVR et la communauté.

L'Administration de l'aéroport s'est engagée à faire progresser les efforts de gestion du bruit et poursuivra son travail avec le comité de gestion du bruit aéronautique de YVR, nos partenaires du secteur de l'aviation, la bande Musqueam et la communauté pour mener à bien les initiatives décrites dans le plan.

## AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER

L'aéroport international de Vancouver (YVR) est situé sur la côte ouest de la Colombie-Britannique, sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé du peuple Musqueam.

YVR existe pour servir la communauté et l'économie qui la soutient. Il s'agit du deuxième aéroport le plus fréquenté du Canada. YVR est un point d'entrée majeur en Amérique du Nord à partir de l'Asie et constitue une plaque tournante pour les communautés rurales et éloignées, ainsi que les voyages aériens intérieurs, transfrontaliers (États-Unis) et internationaux. Il offre une plateforme qui permet à la communauté de prospérer en établissant des liens entre les personnes et les lieux, les marchandises et les marchés, de la Colombie-Britannique au monde, permettant la circulation des idées, des expériences, des connaissances, des biens et des investissements. YVR est également un important créateur d'emplois dans la région et contribue directement au produit intérieur brut de la province. Les opérations de l'aéroport facilitent

l'activité d'autres secteurs économiques, qui contribuent à leur tour à l'économie provinciale.

## ADMINISTRATION DE L'AÉROPORT DE VANCOUVER

L'Administration de l'aéroport est une société privée sans capital-actions qui gère et exploite YVR au service de la communauté et de l'économie qui la soutient. L'Administration de l'aéroport a repris la gestion de YVR à Transports Canada en 1992, conformément aux dispositions d'un bail foncier à long terme avec le gouvernement du Canada, et réinvestit les bénéfices dans le développement et l'amélioration des services de l'aéroport.

Son objectif est de gérer et d'exploiter YVR dans l'intérêt supérieur de la région, d'accroître la contribution de l'aéroport au développement économique local et de veiller à ce que l'aéroport puisse répondre aux demandes de la communauté et du secteur de l'aviation d'une manière sûre, efficace et respectueuse de l'environnement.



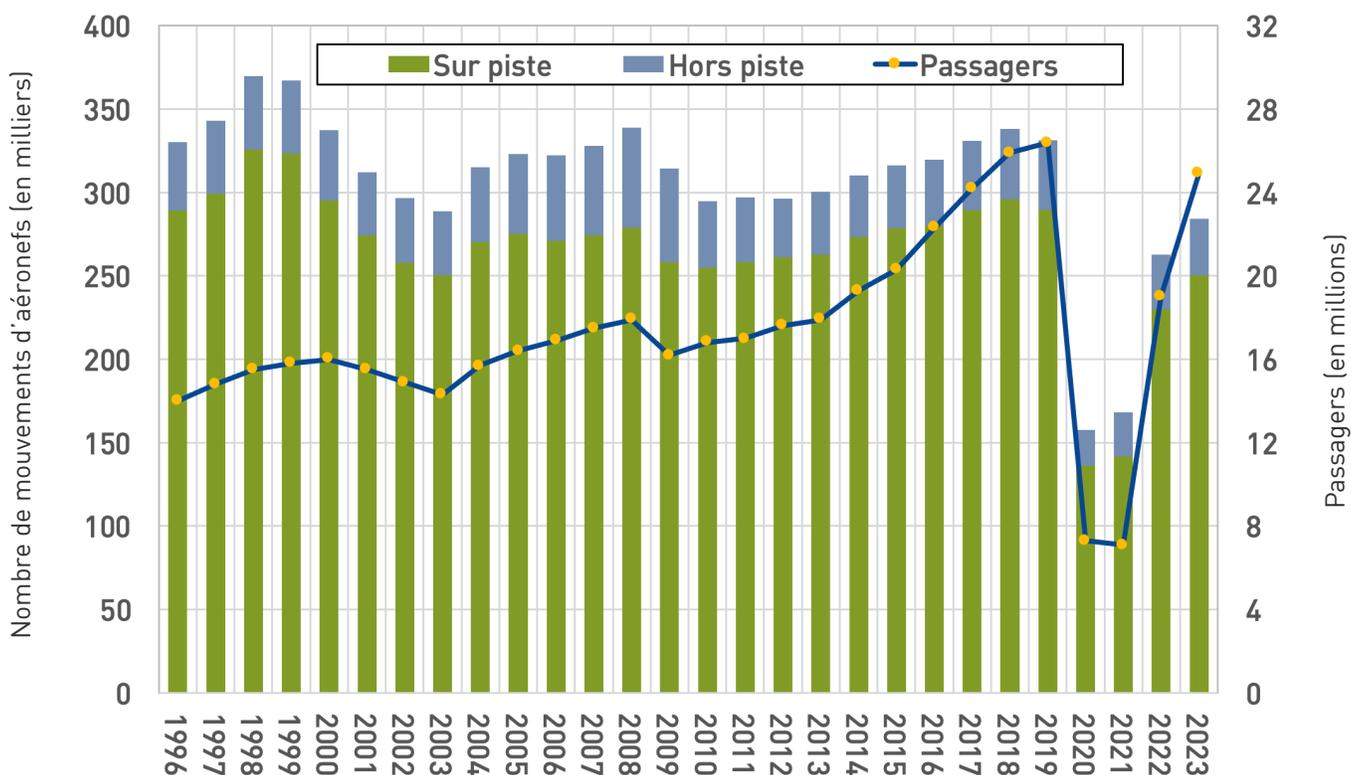
### CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT FUTURS À YVR

Comme dans tous les aéroports du monde, les restrictions de voyage imposées au début de 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19 ont eu un impact important sur les mouvements d'aéronefs et de passagers à YVR. **La figure 1** illustre la tendance historique du nombre annuel de mouvements sur piste et hors piste (hydravions et hélicoptères) d'aéronefs et de passagers de YVR pour la période de 1996 à 2023. Depuis le début de l'assouplissement des restrictions de voyage en 2022, les mouvements d'aéronefs et le nombre de passagers ont régulièrement augmenté, mais n'ont pas encore atteint les niveaux d'avant la pandémie. Le nombre total de mouvements d'aéronefs en 2023 était inférieur de 14 % à celui de 2019.

Les études fournies par le Conseil international des aéroports (ACI) – Monde et l'Association du transport aérien international (IATA) prévoient que le trafic mondial de passagers en 2024 dépassera les niveaux de 2019 pour la première fois depuis la pandémie de COVID-19.

Alors que certaines prévisions anticipent une augmentation du trafic mondial de passagers de 3,8 % par an en moyenne au cours des 20 prochaines années, les facteurs macroéconomiques actuels, comme l'inflation mondiale élevée, le ralentissement et les changements profonds de l'économie mondiale, les niveaux de confiance pessimistes des entreprises, les préoccupations climatiques et les conflits géopolitiques, font peser des risques et des incertitudes considérables sur les projections en matière de trafic.

**FIGURE 1:** Statistiques annuelles sur les mouvements d'aéronefs et les passagers, 1996-2023



## À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

### Organisation de l'aviation civile internationale

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) est une agence des Nations Unies qui a été créée afin de promouvoir le développement sûr et normalisé de l'aviation civile internationale. L'OACI établit les normes et les réglementations nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation, ainsi qu'à la protection de l'environnement. Ses activités environnementales actuelles, y compris la discussion et la création de normes de gestion du bruit et d'émissions pour les aéronefs, sont principalement menées par le Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP).

En 2001, l'assemblée de l'OACI a adopté la politique sur l'approche équilibrée de la gestion du bruit des aéronefs, qui vise à limiter ou à réduire le nombre de personnes affectées par le bruit fort des avions. Cette politique sert de base globale pour aborder la question du bruit des aéronefs et guider l'élaboration de réglementations en la matière.

Cette politique vise à déterminer les moyens les plus rentables pour résoudre les problèmes de bruit identifiés autour des aéroports et à les mettre en œuvre. Il s'agit notamment de réduction du bruit à la source, de planification et de gestion de l'utilisation des terres, de procédures opérationnelles d'atténuation du bruit et de restrictions opérationnelles. Le Canada, en tant que membre de l'OACI, reconnaît et soutient ce principe de l'approche équilibrée de la gestion du bruit des aéronefs.<sup>1</sup>

L'Administration de l'aéroport vise à atteindre les objectifs de l'approche équilibrée par les moyens suivants :

- Élaborer des politiques et des procédures d'atténuation du bruit en consultation avec les parties prenantes.
- Cibler les procédures propres à l'atténuation du bruit pour les décollages et les atterrissages, l'utilisation préférentielle des pistes et le type d'aéronef.
- Répondre aux questions et aux préoccupations des parties prenantes et fournir des renseignements aux résidents pour les sensibiliser aux opérations aéroportuaires et à l'exploitation des aéronefs.
- Maintenir le Comité de gestion du bruit aéronautique de YVR.
- Utiliser les technologies de surveillance du bruit et de suivi des vols.
- Soutenir les municipalités et les encourager à entreprendre une planification compatible de l'utilisation des terres dans les zones où le bruit est élevé.
- Participer à des groupes de travail nationaux et internationaux afin de discuter des efforts visant à créer de nouvelles normes et technologies d'atténuation du bruit et d'apporter du soutien.

### Conseil international des aéroports

Le Conseil international des aéroports (ACI) est une organisation commerciale mondiale à but non lucratif regroupant les aéroports du monde entier.

<sup>1</sup>De plus amples informations sur la méthodologie de l'approche équilibrée de l'OACI et les documents associés de l'OACI sont disponibles sur <https://www.icao.int/environmental-protection/pages/noise.aspx>.

L'ACI compte actuellement 814 membres exploitant 2 110 aéroports dans 169 pays et territoires, et représente les intérêts collectifs des aéroports du monde entier afin de promouvoir l'excellence dans le secteur de l'aviation.

Il mène ses activités dans cinq régions (ACI-Amérique du Nord, ACI-Europe, ACI-Amérique latine et Caraïbes, ACI-Asie-Pacifique et Moyen-Orient, et ACI-Afrique) et a le statut d'observateur auprès de l'OACI. Le comité permanent mondial sur l'environnement de l'ACI joue un rôle actif dans les discussions de l'OACI sur les normes et les mesures de réduction du bruit et des émissions des aéronefs. Le personnel de l'Administration de l'aéroport a été désigné par l'ACI pour participer aux groupes de travail du CAEP de l'OACI.

L'Administration de l'aéroport participe également aux discussions d'ACI-Amérique du Nord par l'intermédiaire du Conseil des aéroports du Canada, qui est la division canadienne d'ACI-Amérique du Nord (voir ci-dessous), afin de partager des renseignements et de déterminer des objectifs communs pour l'avancement de l'aviation au Canada et à l'étranger.

## À L'ÉCHELLE NATIONALE

### Transports Canada

L'aviation est réglementée au niveau fédéral et Transports Canada est le ministère fédéral responsable de tous les aspects de l'aviation civile. La mission de Transports Canada est de servir l'intérêt public par la promotion d'un système de transport sûr, sécurisé, efficace et respectueux de l'environnement au Canada.

Les responsabilités de Transports Canada en matière de bruit comprennent l'examen, l'approbation et la publication des nouvelles mesures de contrôle du bruit proposées dans les aéroports; la prise de mesures contre les violations présumées des procédures d'atténuation du bruit publiées; et la gestion des problèmes de bruit en dehors de la zone des 10 milles marins autour des aéroports. Transports Canada adopte également les normes en matière de bruit et d'émissions prescrites par l'OACI.

## Conseil des aéroports du Canada

Le Conseil des aéroports du Canada (CAC) est une division de l'ACI-Amérique du Nord et porte la voix collective des aéroports du Canada. Le CAC a été créé en 1992, alors que la cession des aéroports aux autorités aéroportuaires locales débutait. Il est devenu l'association nationale représentant les aéroports sur un large éventail d'enjeux et de préoccupations d'importance. Le CAC compte 54 membres qui représentent plus de 100 aéroports à travers le Canada.

L'Administration de l'aéroport est membre du CAC et assiste régulièrement aux réunions du comité de l'environnement et du groupe de travail sur le bruit, au cours desquelles sont discutés les enjeux sur le bruit ayant des implications nationales.

## À L'ÉCHELLE LOCALE

### Administration de l'aéroport de Vancouver

En vertu des dispositions du bail foncier conclu avec le gouvernement du Canada, il incombe à l'Administration de l'aéroport de gérer le bruit pour les activités liées à YVR, y compris de surveiller les niveaux de bruit et de répondre aux plaintes relatives au bruit pour les aéronefs arrivant et partant de YVR jusqu'à 10 milles marins de l'aéroport.

### Municipalités

En Colombie-Britannique, la responsabilité de l'utilisation des terres a été déléguée aux municipalités locales. À ce titre, les municipalités jouent un rôle dans la gestion de l'exposition au bruit de la collectivité en appliquant des politiques d'utilisation des terres compatibles et en veillant à ce que l'aménagement de zones d'habitation ou d'autres utilisations des terres sensibles dans les zones de bruit élevé soient réduits au minimum ou totalement évités.

Bien que Transports Canada dispose de lignes directrices fédérales destinées à faciliter les décisions d'utilisation des terres dans le but de réduire l'impact sur les habitations et les autres utilisations sensibles au bruit, les municipalités ont le choix de suivre ou non ces lignes directrices.

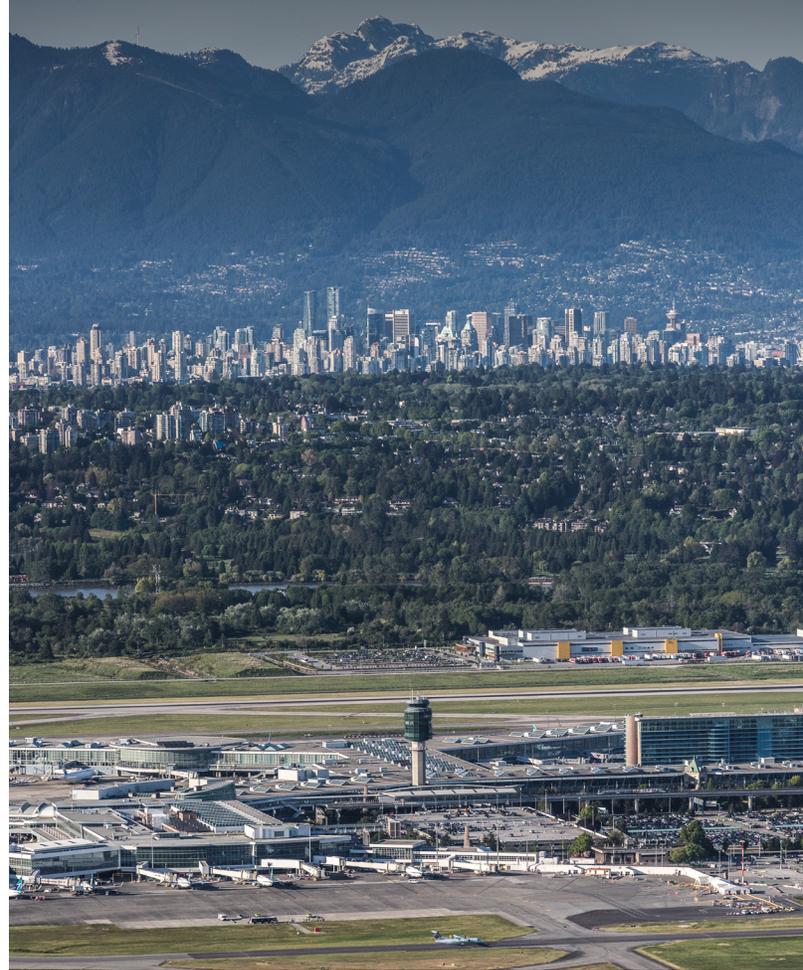
L'utilisation des terres joue un rôle essentiel dans toute bonne stratégie de gestion du bruit, car les gains obtenus

grâce à des aéronefs plus silencieux et aux mesures de contrôle du bruit dans les aéroports peuvent être vains si des développements incompatibles et sensibles au bruit sont autorisés à proximité d'un aéroport. En outre, compte tenu de la proximité de certains aménagements de zones d'habitation par rapport à l'aéroport, il n'est souvent pas possible de changer ou de modifier les procédures de vol pour minimiser le bruit au-dessus de ces zones en raison des normes de sécurité aérienne.

### Résidents

L'exposition au bruit des aéronefs est souvent citée comme une préoccupation par les collectivités et peut être la principale raison de s'opposer au développement des aéroports et aux améliorations de la gestion du trafic aérien. Les gens qui vivent à proximité des aéroports et des trajectoires de vol doivent comprendre les défis posés par l'exploitation des aéronefs ainsi que les mesures qui peuvent être prises ou non, afin de minimiser les effets du bruit des aéronefs sur les personnes.

La réaction à l'exposition au bruit des aéronefs est très subjective. Certaines personnes se disent gênées ou irritées, alors que d'autres réagissent peu ou pas du tout au même niveau d'exposition. Les futurs habitants des zones exposées au bruit des aéronefs, qu'ils soient en vol ou au sol, doivent prendre leur décision en connaissance de cause, en fonction de leur tolérance au bruit des aéronefs, et agir en conséquence. Les trajectoires et les procédures de vol sont conçues selon des normes internationales et nationales afin de garantir un niveau élevé de sécurité et, dans de nombreux cas, ne peuvent pas être modifiées pour éviter le survol de zones résidentielles sans compromettre la sécurité du système aéronautique. Les solutions souvent proposées par les résidents, comme le fait de faire voler tous les aéronefs au-dessus de l'eau seulement, de déplacer les trajectoires de vol pour survoler les montagnes ou de faire voler les aéronefs plus haut, sont des solutions trop simples à des problèmes très techniques, complexes et liés à la sécurité. L'Administration de l'aéroport fournit des renseignements et des ressources sur son site Web ([yvr.ca/fr/au-sujet-de-yvr/gestion-du-bruit](http://yvr.ca/fr/au-sujet-de-yvr/gestion-du-bruit)) pour aider les résidents à comprendre comment le bruit des opérations aéroportuaires est géré et pour fournir des renseignements actualisés au sujet des opérations sur les pistes qui peuvent avoir une incidence sur le bruit dans des communautés en particulier.



### PARTENAIRES

#### NAV CANADA

NAV CANADA est une société privée à but non lucratif qui possède et exploite le système de navigation aérienne civile du Canada et qui est responsable de la coordination sûre et du mouvement efficace des aéronefs. Le gouvernement fédéral a également confié à NAV CANADA la responsabilité et le pouvoir de planifier et de gérer l'espace aérien, y compris le développement des trajectoires de vol et des voies aériennes. La conception des trajectoires de vol et des procédures relatives aux instruments doit être conforme aux critères et aux normes prescrits par Transports Canada.

#### Compagnies aériennes et fabricants d'aéronefs et de moteurs

Le secteur de l'aviation, comprenant les compagnies aériennes et les fabricants, est conscient des problèmes de bruit au niveau local et déploie des efforts considérables pour réduire ces impacts. Au fil des ans, les compagnies aériennes du monde entier ont beaucoup investi dans la mise à niveau et la modernisation de leurs flottes d'aéronefs afin de réduire à la fois le bruit et les émissions. Les aéronefs modernes utilisés aujourd'hui sont plus silencieux d'environ 30 dB que les aéronefs plus anciens, dont beaucoup ont été retirés du service.

# 4

## PROGRAMME DE GESTION DU BRUIT AÉRONAUTIQUE DE YVR

Pour atténuer les effets du bruit des aéronefs, l'Administration de l'aéroport a mis en place un programme exhaustif de gestion du bruit afin de réduire les répercussions du bruit sur la communauté environnante. Les principaux éléments du programme de gestion du bruit aéronautique de YVR ont été mis en œuvre au début des années 1990. Le programme a évolué et s'est étendu au fil des ans pour répondre face aux enjeux croissants de l'aménagement de zones d'habitation autour de l'aéroport, aux attentes de la communauté concernant le bruit des aéronefs, aux changements technologiques et au partage des connaissances sur la sécurité et l'efficacité de l'exploitation des aéronefs.



## VISION ET OBJECTIF DU PROGRAMME

La vision du programme de gestion du bruit aéronautique de YVR est de soutenir les objectifs commerciaux de YVR en protégeant l'accès à l'aéroport 24 heures sur 24. L'objectif est de limiter le niveau de perturbation pour les personnes vivant à proximité de l'aéroport, tout en reconnaissant la nécessité d'opérations aéroportuaires jour et nuit. D'un point de vue de durabilité, le défi inhérent est d'équilibrer les demandes concurrentes des attentes de la communauté quant à une vie urbaine agréable avec les services aéroportuaires qui répondent aux besoins des résidents et de l'économie de la Colombie-Britannique.

## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROGRAMME

La vision et l'objectif du programme de gestion du bruit aéronautique de YVR sont atteints grâce aux principaux éléments suivants :

 <p>MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consulter le comité de gestion du bruit aéronautique de YVR sur tous les aspects des activités de gestion du bruit et solliciter sa contribution aux initiatives de mise en œuvre du plan de gestion du bruit.</li> <li>• Travailler en collaboration avec les parties prenantes.</li> <li>• Participer et apporter du soutien aux efforts internationaux visant à créer de nouvelles normes et technologies d'atténuation du bruit.</li> </ul>
 <p>SUIVI DES VOLS ET SURVEILLANCE DU BRUIT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveiller et évaluer le bruit des aéronefs dans la collectivité.</li> </ul>
 <p>PROCÉDURES ET DIRECTIVES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir à jour des procédures opérationnelles pertinentes (procédures d'atténuation du bruit, directives et procédures côté piste) pour réduire au minimum le bruit de l'exploitation des aéronefs.</li> </ul>
 <p>ÉDUCATION ET SENSIBILISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre aux questions et aux préoccupations des membres de la collectivité et leur fournir des renseignements au sujet du bruit des aéronefs.</li> </ul>

L'approche de l'Administration de l'aéroport pour trouver des solutions viables à la gestion du bruit est de nature collaborative. Les changements proposés ou les nouvelles procédures ne seront pas soutenus sans une évaluation objective de la sécurité et de tous les impacts associés, ni sans consultation des parties prenantes. Seuls les changements qui bénéficient d'un large soutien et d'un consensus parmi toutes les parties prenantes seront étudiés.

## COMITÉ DE GESTION DU BRUIT AÉRONAUTIQUE DE YVR

Le comité de gestion du bruit aéronautique (CGBA) de YVR a été créé au début des années 1990 à partir de divers groupes de travail techniques touchés par la gestion du bruit à l'aéroport. Le comité est présidé par l'Administration de l'aéroport et compte actuellement parmi ses membres : la bande Musqueam; les représentants du personnel municipal et des citoyens des villes de Richmond, Vancouver, Delta et Surrey; les compagnies aériennes et les exploitants d'aéronefs; les associations sectorielles; NAV CANADA; et Transports Canada.

Le CGBA a pour but d'offrir aux parties prenantes intéressées une tribune pour discuter des problèmes de gestion du bruit aéronautique associé à l'exploitation des aéronefs par YVR. Entité consultative, le comité n'a aucun pouvoir exécutif. Il discute de questions de gestion du bruit aéronautique, effectue des analyses connexes et formule des conseils et des recommandations à l'intention de l'Administration de l'aéroport, entité responsable de toutes les décisions opérationnelles liées au bruit aéronautique.

## PLAN DE GESTION DU BRUIT

Le plan de gestion du bruit fait partie intégrante de l'avancement des efforts du programme de gestion du bruit aéronautique de YVR. Il documente le programme existant et détermine les domaines d'intérêt et les initiatives de soutien sur une période de cinq ans. L'Administration de l'aéroport élabore un nouveau plan tous les cinq ans afin de s'assurer que les travaux restent pertinents et que les questions soulevées par la communauté sont abordées dans la mesure du possible.

Des mises à jour des travaux sont régulièrement fournies au CGBA et la contribution du comité est sollicitée aux points de décision importants. Un résumé de l'avancement des travaux et des résultats est fourni à la communauté dans les rapports annuels de gestion du bruit, disponibles sur le site Web de YVR.



Cette section résume le processus et les efforts déployés pour créer les domaines d'intérêt et les initiatives correspondantes dans le plan de gestion du bruit 2025-2029. Le processus s'est déroulé en trois étapes distinctes, comme l'illustre la **figure 2**.



**FIGURE 2:** Processus de détermination d'initiatives pour le plan de gestion du bruit

**ÉTAPE 1 – Recueillir les avis sur les enjeux et les initiatives potentielles**

À cette étape, les travaux comprenaient ce qui suit :

- Questionnaire pour les membres du CGBA afin de solliciter leur avis sur les initiatives potentielles.
- Réunion avec les aéroports régionaux et les hydroaérodromes pour obtenir des avis sur les problèmes de bruit les plus courants.
- Réunions avec le CGBA, les représentants du personnel municipal et des citoyens afin de discuter des problèmes propres à leur communauté et de trouver des propositions d'initiatives et d'actions.
- Questionnaire pour la communauté en ligne entre avril et juillet 2024 pour recueillir l'avis des résidents sur les initiatives potentielles ainsi que pour recueillir des renseignements sur la manière dont nous pouvons mieux communiquer, partager des renseignements et éduquer les résidents sur les activités de gestion du bruit.
- Séance d'écoute avec la bande Musqueam pour cibler les sujets de préoccupation et partager des renseignements avec les membres de la communauté.
- Analyse des anciennes préoccupations en matière de bruit afin de déterminer les tendances et les enjeux.

## ÉTAPE 2 – Rassembler les avis et les évaluer

À cette étape, les avis reçus ont été évalués en fonction des critères suivants :

- Impact sur la sécurité aérienne.
- Impact sur les opérations aéroportuaires et l'exploitation des aéronefs.
- Effets sur les émissions de carbone ou la qualité de l'air.
- Coût économique pour le secteur.
- Impact du bruit sur d'autres communautés (c'est-à-dire la relocalisation du bruit).
- Impact sur la capacité actuelle et future de l'aéroport.
- Conformité au mandat de YVR, qui est d'offrir un service aérien 24 heures sur 24 à la région.

## ÉTAPE 3 – Finaliser les domaines d'intérêt et les initiatives, et rédiger le plan

À cette étape, les travaux consistaient à finaliser les domaines d'intérêt et les initiatives, à rédiger le plan et les documents à l'appui.

### INITIATIVES

Selon l'évaluation des avis reçus, le **tableau 1** résume les 12 domaines d'intérêt et les initiatives qui les soutiennent. Bien que chaque domaine d'intérêt ait son propre objectif, l'objectif général de l'Administration de l'aéroport est de bien faire comprendre les enjeux de gestion du bruit en travaillant en collaboration avec les parties prenantes, en fournissant à la communauté des renseignements actualisés et faciles à comprendre sur les activités de gestion du bruit et les opérations aéroportuaires, et en renforçant les aspects essentiels du programme de gestion du bruit aéronautique de YVR.

Certaines initiatives sont conçues pour être de haut niveau, car des résultats et des livrables précis découleront d'un travail étroit et de consultations avec les parties prenantes concernées. En outre, des études complémentaires pourraient être requises pour éclairer l'orientation de plusieurs initiatives et les décisions sur la meilleure façon de procéder.



Le CGBA de YVR continuera à jouer un rôle essentiel dans la réalisation des initiatives proposées, et des mises à jour régulières sur les progrès réalisés seront fournies à ce groupe. Il sera également consulté à des moments clés des projets afin de recueillir des renseignements avant la prise de décision, et les travaux seront résumés dans des rapports annuels sur la gestion du bruit.

# Tableau des initiatives

<p><b>1</b></p>  <p>ÉDUCATION ET SENSIBILISATION</p>	<p><b>CONCENTRATION SUR LE TRAVAIL</b>  <b>SENSIBILISATION – COMMUNAUTÉ</b></p>	<p><b>OBJECTIVE</b>          Informer la communauté sur les opérations aéroportuaires et l'exploitation des aéronefs ainsi que sur les mesures et initiatives de gestion du bruit.</p>
<p><b>INITIATIVE / ACTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1.1 Mettre en œuvre de nouveaux outils en ligne pour le Web afin d'améliorer le partage de renseignements et de mieux informer la communauté sur le bruit aéronautique et l'exploitation des aéronefs.</li> <li>1.2 Rendre compte des résultats de la surveillance du bruit, de l'exploitation des aéronefs, des statistiques relatives aux plaintes et de l'état d'avancement des initiatives de gestion du bruit dans le rapport annuel sur le bruit.</li> <li>1.3 Suivre la tendance de l'utilisation d'aéronefs plus silencieux à YVR et fournir des mises à jour dans le rapport annuel sur le bruit.</li> <li>1.4 Faire un suivi et fournir des renseignements sur les tendances émergentes dans les technologies d'aéronefs et de navigation.</li> <li>1.5 Examiner les renseignements relatifs à la gestion du bruit sur le site Web de YVR pour s'assurer qu'ils sont à jour, pertinents et facilement compréhensibles. Dans la mesure du possible, convertir les documents dans un format plus accessible.</li> <li>1.6 Fournir à la communauté des renseignements actualisés sur les prévisions de trafic aérien dans le cadre de l'élaboration du prochain plan directeur YVR.</li> <li>1.7 Rechercher des possibilités d'augmenter la diffusion dans les médias sociaux afin d'améliorer la communication concernant les activités de gestion du bruit à YVR.</li> </ul>		
<p><b>2</b></p>  <p>MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES</p>	<p><b>CONCENTRATION SUR LE TRAVAIL</b>  <b>SENSIBILISATION – SECTEUR</b></p>	<p><b>OBJECTIVE</b>          Engager le dialogue avec les parties prenantes de l'aviation au sujet des activités de gestion du bruit à YVR.</p>
<p><b>INITIATIVE / ACTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2.1 Participer aux discussions avec d'autres grands aéroports du Canada afin de partager et d'échanger des renseignements sur les tendances émergentes et les stratégies de gestion du bruit, et de coordonner les réponses et les positions sur les enjeux nationaux.</li> <li>2.2 Participer aux discussions avec les parties prenantes de l'aviation sur les technologies émergentes (p. ex. SATP, mobilité aérienne en milieu urbain, etc.) afin de contribuer aux plans de mobilisation communautaire.</li> <li>2.3 Participer aux discussions sur les stratégies aéroportuaires régionales afin de cibler les problèmes de bruit communs et d'engager des conversations sur le sujet.</li> <li>2.4 Reconnaître les partenaires aériens qui font preuve de bonnes pratiques en matière de gestion du bruit en décernant chaque année les prix Fly Quiet de YVR.</li> <li>2.5 Examiner le programme Fly Quiet de YVR et ceux d'autres aéroports afin de repérer les éléments susceptibles d'améliorer et de renforcer le programme de gestion du bruit aéronautique de YVR.</li> <li>2.6 Étudier les possibilités de s'engager plus avant avec les exploitants d'aéronefs locaux et la communauté aéronautique afin d'harmoniser les initiatives et les pratiques en matière de gestion du bruit.</li> </ul>		

# Tableau des initiatives

<b>3</b>		<p><b>CONCENTRATION SUR LE TRAVAIL</b> ACTIVITÉS DE NUIT</p>	<p><b>OBJECTIVE</b> Surveiller le nombre d'opérations nocturnes et les tendances, et en rendre compte.</p>
----------	---	--	--

**INITIATIVE / ACTION**

- 3.1 Procéder à un examen annuel des lignes directrices de l'Administration de l'aéroport relatives à l'approbation des opérations nocturnes afin de s'assurer qu'elles restent pertinentes.
- 3.2 Faire rapport sur le nombre d'opérations nocturnes par certification acoustique des aéronefs dans le rapport annuel sur le bruit.
- 3.3 Surveiller la conformité aux procédures d'atténuation du bruit publiées et signaler à Transports Canada tout manquement présumé.
- 3.4 Évaluer les avantages et la contribution économique des opérations 24 heures sur 24 et communiquer les résultats.
- 3.5 Étudier la possibilité de mettre au point des procédures de départ normalisé aux instruments pour la nuit afin de réduire au minimum le bruit nocturne.

<b>4</b>		<p><b>CONCENTRATION SUR LE TRAVAIL</b> COMITÉ DE GESTION DU BRUIT AÉRONAUTIQUE (CGBA) DE YVR</p>	<p><b>OBJECTIVE</b> Veiller à la pertinence et au fonctionnement du CGBA de YVR.</p>
----------	--	--	--

**INITIATIVE / ACTION**

- 4.1 Examiner le mandat, la composition, les attentes, la portée et les objectifs du CGBA de YVR.
- 4.2 Organiser au moins trois réunions par an et consulter les membres sur les enjeux émergents.
- 4.3 Élaborer des rapports personnalisés pour les représentants du personnel municipal et des citoyens afin de les soutenir dans leur rôle au sein du comité.

<b>5</b>		<p><b>CONCENTRATION SUR LE TRAVAIL</b> SURVEILLANCE DU BRUIT</p>	<p><b>OBJECTIVE</b> Assurer une collecte fonctionnelle et fiable des données sur le bruit. Déployer le terminal de surveillance du bruit portable recueillir des données objectives sur l'exposition au bruit, au besoin.</p>
----------	---	--	---

**INITIATIVE / ACTION**

- 5.1 Examiner et évaluer le réseau actuel de terminaux de surveillance du bruit (TSB) et déterminer de nouveaux emplacements dans la ville de Surrey et dans d'autres régions de Metro Vancouver où des TSB pourraient être installés afin de recueillir des données sur le bruit et d'aider à communiquer les impacts des opérations actuelles et futures.
- 5.2 Cibler les sites potentiels pour la surveillance temporaire du bruit, déployer le TSB portable et rendre compte publiquement des résultats.

# Tableau des initiatives

<p><b>6</b></p>  <p>PROCÉDURES ET DIRECTIVES</p>	<p><b>CONCENTRATION SUR LE TRAVAIL</b> ESSAIS AU POINT FIXE</p>	<p><b>OBJECTIVE</b> Mieux gérer le bruit des essais de moteur au point fixe.</p>
---	---	--

**INITIATIVE / ACTION**

- 6.1 Procéder à un examen annuel des directives et procédures relatives aux essais de moteur au point fixe afin de s'assurer que les emplacements et les procédures reflètent les activités actuelles d'essais au point fixe à YVR et qu'ils continuent d'offrir la meilleure réduction possible du bruit.
- 6.2 Faire état des statistiques et des tendances en matière d'essais au point fixe dans le rapport annuel sur le bruit.
- 6.3 Fournir aux nouveaux exploitants à YVR des renseignements sur les procédures et les directives relatives aux essais de moteur au point fixe.
- 6.4 Maintenir en état de fonctionnement l'enceinte antibruit du côté sud de l'aéroport afin d'atténuer le bruit des essais de moteur au point fixe.

<p><b>7</b></p>  <p>ÉDUCATION ET SENSIBILISATION</p>	<p><b>CONCENTRATION SUR LE TRAVAIL</b> CHANGEMENTS DE TRAJECTOIRES DE VOL</p>	<p><b>OBJECTIVE</b> Soutenir NAV CANADA et collaborer avec elle pour veiller à ce que les collectivités soient bien informées des changements de trajectoires de vol associés au projet de modernisation de l'espace aérien de Vancouver.</p>
--	---	---

**INITIATIVE / ACTION**

- 7.1 Soutenir NAV CANADA dans son engagement continu auprès des communautés et des parties prenantes sur les changements de trajectoires de vol proposés.
- 7.2 Veiller à ce que le site Web de YVR contienne des renseignements à jour sur le projet de modernisation de l'espace aérien de Vancouver.
- 7.3 Rédiger une FAQ pour répondre aux questions et aux préoccupations de la communauté concernant les changements de trajectoires de vol.
- 7.4 Effectuer une surveillance temporaire avant et après la mise en œuvre, si nécessaire, afin de quantifier l'impact du bruit.
- 7.5 Déterminer un emplacement pour le terminal de surveillance permanente du bruit pour mesurer la contribution des nouvelles trajectoires de vol au bruit des aéronefs.

<p><b>8</b></p>  <p>PROCÉDURES ET DIRECTIVES</p>	<p><b>CONCENTRATION SUR LE TRAVAIL</b> PROCÉDURES D'ATTÉNUATION DU BRUIT</p>	<p><b>OBJECTIVE</b> Veiller à ce que les procédures de gestion du bruit restent pertinentes et actuelles.</p>
---	--	---

**INITIATIVE / ACTION**

- 8.1 Procéder à un examen annuel des procédures d'atténuation du bruit publiées pour YVR afin d'en assurer la clarté et l'amélioration continue.

# Tableau des initiatives

<p><b>9</b></p>  <p>PROCÉDURES ET DIRECTIVES</p>	<p><b>CONCENTRATION SUR LE TRAVAIL</b> UTILISATION DES PISTES</p>	<p><b>OBJECTIVE</b> Veiller à ce que les plans d'utilisation des pistes de YVR respectent les conditions d'exploitation.</p>
---	---	--

**INITIATIVE / ACTION**

- 9.1 Rédiger des avis à la communauté pour toute modification de l'exploitation régulière des pistes.
- 9.2 Soutenir la création de plans de communication pour les projets d'entretien et de construction de l'aérodrome qui ont des incidences sur la communauté en raison des changements apportés à l'utilisation régulière des pistes, et veiller à ce que le public soit informé dans les deux semaines précédant les travaux, dans la mesure du possible.

<p><b>10</b></p>  <p>MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES</p>	<p><b>CONCENTRATION SUR LE TRAVAIL</b> OPÉRATIONS D'HYDRAVIONS À YVR</p>	<p><b>OBJECTIVE</b> Poursuivre la gestion du bruit associé aux opérations d'hydravions à YVR.</p>
--	--	---

**INITIATIVE / ACTION**

- 10.1 Poursuivre le dialogue et la collaboration avec les exploitants d'hydravions à YVR afin d'évaluer les moyens de mieux gérer le bruit.
- 10.2 Examiner les pratiques d'excellence actuelles pour s'assurer que les procédures sont à jour et restent pertinentes.

<p><b>11</b></p>  <p>MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES</p>	<p><b>CONCENTRATION SUR LE TRAVAIL</b> PLANIFICATION DE L'UTILISATION DES TERRES</p>	<p><b>OBJECTIVE</b> Promouvoir une planification compatible de l'utilisation des terres à proximité de l'aéroport.</p>
--	--	--

**INITIATIVE / ACTION**

- 11.1 Collaborer avec le secteur pour donner des conseils en cas de modification des politiques nationales d'utilisation des terres de Transports Canada.
- 11.2 Collaborer avec les communautés voisines pour promouvoir l'adoption de normes d'aménagement et d'utilisation des terres compatibles avec les opérations aéroportuaires et les plans.
- 11.3 Formuler des commentaires et des conseils sur les plans, le changement de zonage et les demandes de développement dans la collectivité, le cas échéant.

# Tableau des initiatives

<p><b>12</b></p>  <p>MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES</p>	<p><b>CONCENTRATION SUR LE TRAVAIL</b> <b>PARTENARIAT AVEC LA BANDE MUSQUEAM</b></p>	<p><b>OBJECTIVE</b> Engager le dialogue avec la bande Musqueam au sujet des activités de gestion du bruit aéronautique afin de soutenir le partenariat continu entre YVR et la bande Musqueam.</p>
--	--	--

**INITIATIVE / ACTION**

- 12.1 Organiser des réunions communautaires annuelles avec la bande Musqueam.
- 12.2 Soutenir la participation des membres de la bande Musqueam au comité de gestion du bruit aéronautique de YVR.
- 12.3 Fournir des mises à jour et du contenu pertinents pour le bulletin communautaire.
- 12.4 Fournir des mises à jour régulières au Musqueam Title & Rights Department.

## GESTION DU BRUIT DE YVR

### Administration de l'aéroport de Vancouver

C.P. 44638

Comptoir postal de l'aérogare trafic intérieur de YVR

Richmond, C.-B. V7B 1W2

Canada

[www.yvr.ca/fr](http://www.yvr.ca/fr)

Pour toute question concernant ce document, veuillez communiquer avec nous :

Par courriel : [bruit@yvr.ca](mailto:bruit@yvr.ca)

